



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211401203-20260721-20260721-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CAHAGNES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

21/07/2026

DÉPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE VIRE

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 16 juillet 2026 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Nbre de conseillers en exercice : 15.

Quorum : 8.

Le Maire procède à l'appel des élus :

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; M. Sébastien KOSLOFF, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Jean-Claude DUHAMEL, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Nathalie LEFRANC, M. Emmanuel ANGOT, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Marion DELARUE, Mme Laure DENIS conseillers municipaux ;

Étaient absents et représentés :

Mme Sandra LEMARCHAND a donné pouvoir à Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU ;

M Jean Marie MAHIEU a donné pouvoir à Mme Laure DENIS ;

Mme Emmanuelle BEIGNON a donné pouvoir à M. Emmanuel ANGOT.

Était absent et excusé : M. Eddy LEFORTIER.

Nbre de présents : 11.

Nbre de votants : 14

Secrétaires de séance : Mmes Pascale GASNIER-MENANTEAU et Karine FRANÇOIS

N° 20260721 - 03 – SUBVENTION FONDS DE SOLIDARITÉ AU LOGEMENT (FSL) 2026

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal le montant de la subvention de 80 € versé au titre du FSL (Fonds de Solidarité au Logement) versée pour l'année 2025.

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu un dossier de demande de subvention du FSL qui sollicite une participation des communes sur la base de 0,17 €/habitant pour l'année 2026.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote de la subvention pour l'année 2026 qui serait de 243,44 € (0,17 € x 1432 habitants, chiffre communiqué par l'INSEE en décembre 2025).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 14 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix)

Décide :

→ **d'attribuer** 243,44 € de subvention au FSL pour 2026.

→ **d'autoriser** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré en séance le 21 juillet 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Caen ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 27 juillet 2026.

Le Maire,

Guillaume DUJARDIN

Les secrétaires de séance,

Mmes Pascale GASNIER-MENANTEAU et Karine FRANÇOIS.

